À Rennes, le 06/11/2026

RÈGLEMENT INTÉRIEUR - Association Les Amis du Jardin

Article 1 - Objet : le présent règlement intérieur complète les statuts de l'association Association Les Amis du Jardin, dont le siège est situé à l'adresse suivante : 4 place de la Mairie, 35000 Rennes. En cas de contradiction, les statuts prévalent.

Article 2 - Adhésion : Toute personne souhaitant devenir membre remplit un bulletin d'adhésion et règle sa cotisation. Le bureau confirme ensuite l'adhésion.

Cotisation : Le montant est celui voté chaque année par l'assemblée générale.

Article 3 - Fonctionnement : L'assemblée générale se réunit une fois par an. Les membres sont convoqués par courriel. Le bureau se réunit chaque trimestre.

Article 4 - Discipline : Un membre qui trouble gravement le fonctionnement de l'association reçoit d'abord un avertissement écrit. La radiation d'un membre suit la procédure prévue par les statuts.

Article 5 - Adoption et modification : le présent règlement est adopté par l'organe suivant : l'assemblée générale, conformément aux statuts. Il peut être modifié par le même organe.

Article 6 - Entrée en vigueur : le présent règlement est adopté à la date suivante : 20/11/2026 et remis à chaque membre.

Isabelle Morel, présidente

Exemple gratuit créé avec mes-modeles.topexemples.fr/reglement-interieur/association/